

Guide de la

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le
JURA



Nous pensons que les difficultés économiques actuelles, croisées avec une augmentation des coûts de l'énergie, risquent d'accentuer ce phénomène qui nécessite donc une large mobilisation de tous les acteurs à la hauteur des enjeux pour que les familles modestes aient accès à un confort énergétique sans aggraver leur situation financière.

Aujourd'hui, différents fonds sociaux sont mobilisés pour assurer les impayés sans chercher à identifier les surconsommations ni à les prévenir. Il est certain qu'il ne s'agit que d'une réponse partielle à la question de la précarité énergétique et trop tardive du point de vue des familles alors que celles-ci pourraient être identifiées et traitées de manière curative et si possible préventive par différentes voies et différents acteurs.

Car en réalité, la question de la précarité énergétique concerne beaucoup plus d'acteurs : collectivités territoriales et locales, opérateurs, services prestations et services sociaux, ... que ceux réunis au sein du Fonds de Solidarité pour le Logement et beaucoup plus de foyers que ceux qui demandent le bénéfice de l'aide aux impayés.

Il s'agit donc de mettre en œuvre un véritable plan d'action pour lutter contre

la précarité énergétique assurant une identification bien plus systématique et un traitement le plus préventif possible de ces situations, l'intervention au moment de l'impayés étant par essence déjà trop tardive.

Notre réponse à l'appel à projet lancé par le programme **PREBAT** s'inscrit dans cet objectif :

- mettre en place un dispositif de repérage permettant d'associer tous les acteurs concernés sur l'ensemble du département,
- proposer des dispositifs financiers innovants pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux,
- accompagner les familles en difficultés dans le traitement des situations de précarité énergétique.

Nous pensons que les difficultés économiques actuelles croisées avec une augmentation des coûts de l'énergie à venir risquent d'accentuer ce phénomène qui nécessite donc une large mobilisation de tous les acteurs à la hauteur des enjeux pour qu'une famille modeste soit logée dans un logement assurant son confort énergétique sans aggraver sa situation financière.

Ce guide est destiné aux acteurs du secteur social qui sont régulièrement confrontés à des ménages en précarité énergétique. Il leur permet de :

détecter ses situations

solliciter l'intervention de techniciens dans le cadre du programme ARPEJ

accompagner les ménages dans leurs démarches liées à la précarité énergétique

Sommaire

Qu'est ce que la précarité énergétique ?

Les symptômes qui vous permettent de déceler des situations de précarité énergétique.

Page 4 à 7

Le site internet : un outils de repérage de la précarité énergétique dans le Jura.
Mode d'emploi

Page 8 et 9

Qui fait quoi ?

Les acteurs et leurs rôles.

Page 10 et 11

Qu'est ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique, ou pauvreté liée à l'énergie, est une notion subjective et relative. Cette notion commence tout juste à apparaître dans la plupart des pays européens comme une particularité de la pauvreté.

Pour l'instant il n'existe pas de définition officielle de la précarité énergétique en France. Toutefois, différentes approches apparaissent à l'échelle européenne :

Incapacité des personnes à obtenir un chauffage décent permettant de maintenir une température de 19 °C dans leur logement et compatible avec leurs ressources.

Toute personne devant consacrer plus de 10 % de son revenu disponible au paiement de ses factures d'énergie est en situation de précarité énergétique. *Définition anglaise*

La difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement et ceci à un coût acceptable.
Programme européen EPEE

5 symptômes qui laissent présumer une situation de précarité énergétique :



1

Des systèmes de chauffage d'appoint sont-ils utilisés ?
(poêles kerdane, électricité, etc.)

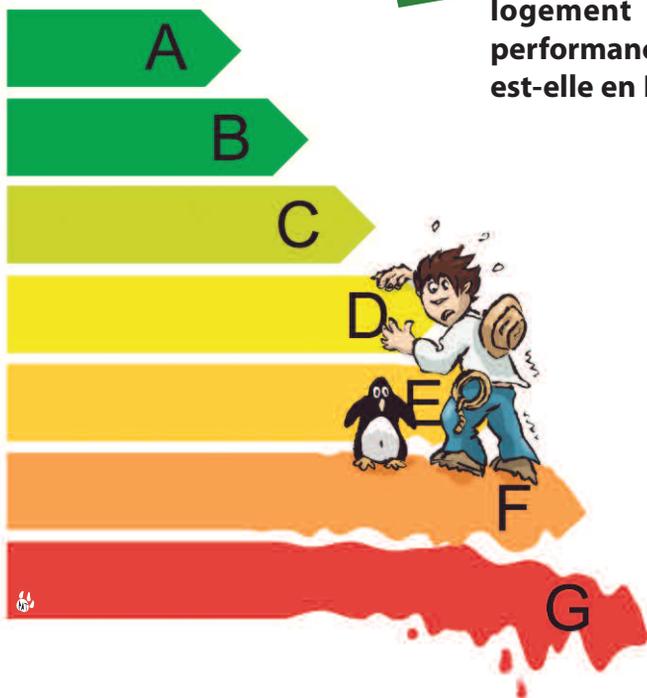


2

Les charges d'énergies (chauffage, électricité, eau chaude sanitaire) représentent-elles plus de 10 % des revenus du ménage ?

3

L'étiquette énergie du logement (diagnostic de performance énergétique) est-elle en E, F ou G ?



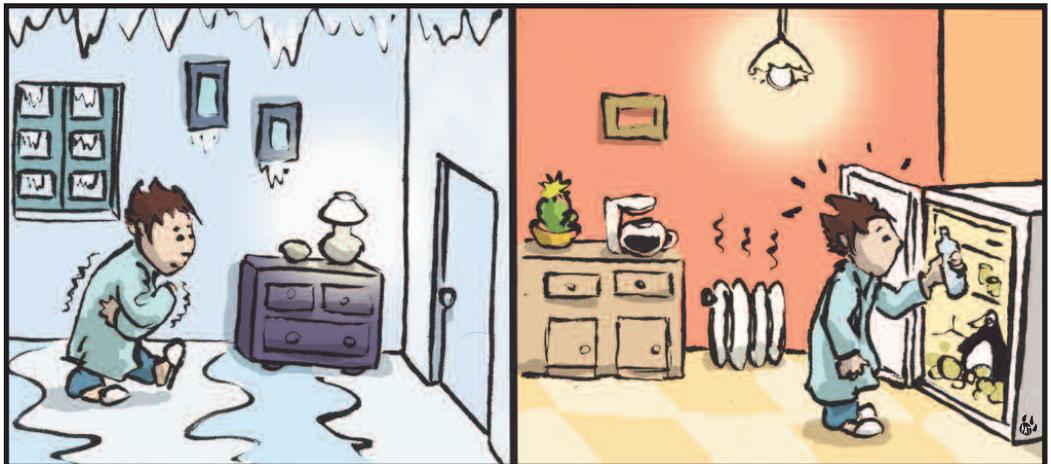
4

Le logement est-il chauffé dans sa totalité à une température suffisante ? (19 ° C dans les pièces de vie et 16 ° C dans les chambres)



5

Les charges d'énergie représentent-elles plus de 12 € par mètre carré et par an ?



Afin d'améliorer la situation d'un ménage en précarité énergétique, dirigez vous vers le site internet :

www.arpej-jura.fr



ARPEJ - ACTION DE RÉDUCTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE JURA

■ Accueil
Documents en téléchargement
Partenaires
Contact

ESPACE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS
Identifiant

Mot de passe

Entrer

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

ACCUEIL

La précarité énergétique se définit comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement et ceci à un coût acceptable (définition européenne).

Dans un contexte global de coût des énergies de plus en plus élevé, les personnes confrontées à cette problématique seront de plus en plus nombreuses.

Afin de lutter contre cette forme de pauvreté, trois organismes nationaux, le PUCA, l'ANAH et l'ADEME ont décidé de lancer un appel à projet commun ayant pour objectif de soutenir des actions innovantes de lutte contre la précarité énergétique.

Le programme ARPEJ fait partie de la trentaine de projets retenus. Son objectif est de mettre en place des dispositifs permettant d'encourager les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réaliser des travaux pour réduire les charges d'énergie.

Ce site internet doit permettre à la fois de consulter les documents de référence concernant la précarité énergétique mais également de renseigner des situations afin de déclencher une intervention par un technicien.

Les trois rubriques de l'architecture principale du site vous assistent dans votre démarche de repérage :



L'espace membres vous permet de créer votre compte, en cliquant sur :



Après réception de votre code, vous pouvez vous connecter sur le site.

Deux cas de figure :

ESPACE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELLS

- Ajouter une fiche de situation :
- Modifier une fiche de situation : Choisir la fiche à modifier...
- Visualiser une fiche récapitulative de situation : Choisir la fiche à visualiser...
- Déconnexion

Vous voulez signaler un nouveau foyer en difficulté,

Vous souhaitez modifier une de vos fiches situation.

Lorsque vous avez terminé la saisie, cliquez sur « afficher une fiche ».

Vous pouvez alors imprimer un récapitulatif (anonyme) de votre saisie et ainsi comparer le foyer par rapport aux moyennes jurassiennes.



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par le biais de l'onglet :

Contact

Qui fait quoi ? Vous cherchez :

 conseil juridique

 conseil technique

 aide financière

 **ADIL du Jura**

Contact : Mlle Martinet

Tél. : 03 84 86 19 30

L'**ADIL du Jura** informe sur le logement en matière de location, d'accession à la propriété, de fiscalité immobilière, de copropriété... Un conseiller juridique pourra également intervenir en cas de litige entre locataire et propriétaire. L'**ADIL** pilote le dispositif départemental de lutte contre l'habitat indigne et indécent.

 **Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**

Contact : M. Tissot

Tél. : 03 84 86 80 00

L'**ANAH** apporte les aides à l'amélioration de l'habitat à des propriétaires occupants modestes et à des propriétaires bailleurs.

 **Caisse d'allocations familiales du Jura (CAF)**

Contact : Mme Gringoz

Tél. : 03 84 45 86 28

La **CAF** verse sous certaines conditions des aides au logement et accordent des prêts à ses allocataires pour des travaux d'amélioration de l'habitat et pour l'équipement ménager du foyer.

 **Conseil général du Jura - dispositif du Fonds Solidarité Logement (FSL)**

Contact : M. Ferré

Tél. : 03 84 87 40 04

Le **F.S.L.** accorde des aides aux ménages à faibles ressources pour l'accès et le maintien dans le logement et pour les impayés d'énergie, d'eau et de téléphone.

 **Entreprises - Habitat**

Tél. : 03 84 24 90 64

 **Espace info énergie du Jura et Espace info eau de Franche-Comté**

Tél. : 03 84 47 81 14

  **JURA Habitat**

Contact : M. Debray

Tél. : 03 84 86 19 10

  **Mutuelle sociale agricole (MSA)**

Contact : Mme Guillot

Tél. : 03 84 35 25 25

 **SACICAP de Franche-Comté**

Contact : Mlle Tornato

Tél. : 03 81 98 28 02

  **Secours Catholique**

Contacts : Mme Perrod

Tél. : 03 84 24 44 31

Le **CILJ** devenu **Entreprises-Habitat** accompagne les ménages tout au long de leur parcours résidentiel, grâce à des aides gratuites et des conseils personnalisés.

L'**espace info**, animé par l'association **AJENA**, vous conseille sur les économies d'énergie et d'eau que vous pouvez réaliser : gestes économes en énergie et en eau, factures de chauffage, d'électricité et d'eau, isolation, éclairage, aides financières, etc.

JURA Habitat propose un accompagnement technique et financier aux propriétaires occupants et bailleurs souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement. L'association gère également les demandes de logements sociaux privés du département du Jura.

La **MSA** propose des prêts pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat à ses allocataires bénéficiaires d'une prestation familiale.

SACICAP de Franche-Comté propose des prêts aux propriétaires en grandes difficultés, à faibles revenus et non éligibles au système bancaire classique.

Le **secours catholique** apporte un soutien technique grâce à l'intervention de bénévoles (pose de contacteurs pour l'eau chaude sanitaire, travaux d'isolation, etc...) ainsi qu'une aide financière dans des situations graves et urgentes.

Pour en savoir plus, vos contacts :



JURA Habitat

32, rue Rouget de Lisle – BP 20460
39007 Lons-le-Saunier Cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
www.jurahabitat.fr



AJENA

AJENA

Maison des énergies renouvelables
28, boulevard Gambetta – BP 30149
39004 Lons-le-Saunier Cedex
Tél. : 03 84 47 81 10
www.ajena.org

